

Rapport sur les orientations budgétaires 2024

INTRODUCTION

La crise sanitaire et les crises géopolitiques auront fortement impacté le déroulement du mandat : retard des chantiers, augmentation des coûts, impact sur le développement de nouvelles actions, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

L'année 2024 devrait voir la livraison du nouveau centre sportif Le Derf et celle de la Maison des habitants, permettant de conforter les qualités des services rendus aux Sinagots.

Au-delà des projets municipaux l'urgence climatique et sociale s'impose à nous. Des impulsions sont données au niveau national, européen et planétaire. Ceci se traduit par de nouvelles dispositions réglementaires et financières qui répondent à nos propres orientations tournées vers la transition écologique.

Suite au retard pris ces dernières années dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour répondre à ses engagements internationaux, l'Etat accélère le processus d'évolution de l'action publique. Lancée en 2022 la territorialisation de la planification écologique devrait être déclinée en 2024/2025.

Les objectifs sont connus :

- baisser les émissions de gaz à effet de serre,
- enrayer l'effondrement de la biodiversité,
- gérer durablement nos ressources naturelles (eau, biomasse, foncier)
- s'adapter au changement climatique.

Six thématiques opérationnelles ont pour ce faire été retenues :

se nourrir	se déplacer
se loger	produire
préserver	consommer

Au regard de leurs compétences propres, toutes les collectivités territoriales devront proposer des plans d'action pour réaliser ces objectifs d'ici 2030, imposant une accélération des choix à faire.

Depuis plusieurs années la Commune de SENE a mis en œuvre des actions s'intégrant à ce processus. Mais il reste beaucoup à faire au sein de la commune pour répondre tout à la fois aux obligations réglementaires, et pour prendre en compte les besoins spécifiques du territoire et de sa population.

Projections des politiques publiques à faire évoluer :

- Pour répondre à nos obligations sur la réduction pour moitié de l'expansion urbaine en 2030, et ainsi préserver la nature et la biodiversité, la commune travaille sur la mise en place du « zéro artificialisation nette » dans le cadre de la révision de son PLU ;
- Pour réduire la charge de ses consommations énergétiques, elle doit déployer des outils de gestion techniques de bâtiments, et travailler sur l'utilisation de ses bâtiments avec l'ensemble des usagers (services, associations notamment) ;
- Pour promouvoir une économie circulaire, la commune doit intégrer dans ses marchés d'ici à 2026 des achats de biens issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées, avec l'obligation de mise en œuvre de critères environnementaux et sociaux ;
- Pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles, la commune devra décliner d'ici à 2028 sa politique de déploiement d'énergie renouvelable (solarisation ou végétalisation) sur les toitures de ses bâtiments d'une emprise de plus de 500 m² et sur ses parkings de plus de +1500m² (cf la mise en place des Zones d'accélération des énergies renouvelables) ;

- Surtout, la Commune devra réduire de manière conséquente la consommation énergétique de ses bâtiments (avec des étapes réglementaires en 2030/2040 et 2050) : l'étude des 7 bâtiments les plus énergivores de la commune (Hôtel de Ville, crèches, écoles et Grain de sel) estime d'ores et déjà à plus de 4 millions d'euros le montant des travaux à réaliser, indépendamment d'une réflexion sur l'état général des bâtiments.

La municipalité a fortement encadré les dépenses de fonctionnement des services lors de la baisse des dotations de l'Etat entre 2014 et 2017 (perte cumulée de 8 millions d' € entre 2014 et 2024) pour poursuivre ses investissements tout en créant de nouveaux services (Grain de Sel, puis Entente pour la restauration scolaire, puis création de la Maison des habitants) et de nouveaux quartiers (ZAC Cœur de Poulfanc, Bézidel).

Les grands équilibres budgétaires ont alors été conservés. Le choc que constituent aujourd'hui l'augmentation du coût du personnel et de l'énergie les remettent en question.

En effet, avec un doublement des tarifs de l'énergie, la hausse attendue est de 250 000€. De nouvelles mesures salariales pour compenser le coût de la vie ainsi qu'une couverture santé pour les agents qui représenteront un surcoût de 310 000€.

Aujourd'hui, il est entendu que les niveaux de dépenses (dépenses courantes et dépenses de personnel) ne baisseront pas dans le cadre d'un ralentissement de l'inflation.

La capacité de la commune à mettre en œuvre les investissements nécessaires aux enjeux des prochaines années et à proposer des services qui pourront continuer à s'adapter aux évolutions de la population, est donc interrogée. C'est au cœur de l'analyse développée dans le présent rapport d'orientation budgétaire.

I- LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DES COLLECTIVITES POUR 2024

Depuis 2020, l'environnement économique national, et donc celui des collectivités, est fortement impacté par les événements mondiaux, post crise sanitaire :

- Tensions sur les sources d'approvisionnement du fait de la poursuite de la crise sanitaire dans certaines zones du globe ;
- Tensions sur les matières premières
- Tensions sur les tarifs de l'énergie

Même amoindris en 2023, l'ensemble de ces éléments ont eu pour conséquence une augmentation de l'inflation, inédite depuis près de 40 ans.

Le projet de Loi de finances 2024 est construit sur les hypothèses suivantes

- Une augmentation de +0,9 % du PIB contre +0,8 % en 2023
- Une inflation de +2,5% contre +5,7 % en moyenne en 2023
- Un déficit public de 4,9%, contre 5% en 2023,
- Une dette publique de 3 013,4 Md€ à 112,5% du PIB contre 112,9% en 2023
- Un taux directeur de la Banque Centrale Européenne de 4% en 2023, contre 2,5% en 2023.

II- LES PRINCIPES DE CONSTRUCTION DU BUDGET ET ELEMENTS DE CONTEXTE

1 – Les principes de construction budgétaires affichés en 2024 sont :

- La préservation de l'emploi et une recherche constante de l'efficacité des organisations ;
- L'engagement des services dans la recherche d'économie ;
- Le maintien du principe de solidarité comme fondement des actions et des politiques tarifaires ;
- La poursuite du travail sur les économies d'énergie ;
- Le dialogue avec les associations et les partenaires de la collectivité autour des questions financières ;
- Le maintien d'un niveau d'autofinancement correct nécessaire aux dépenses à venir d'investissement.
- La recherche de financements actifs auprès des partenaires.

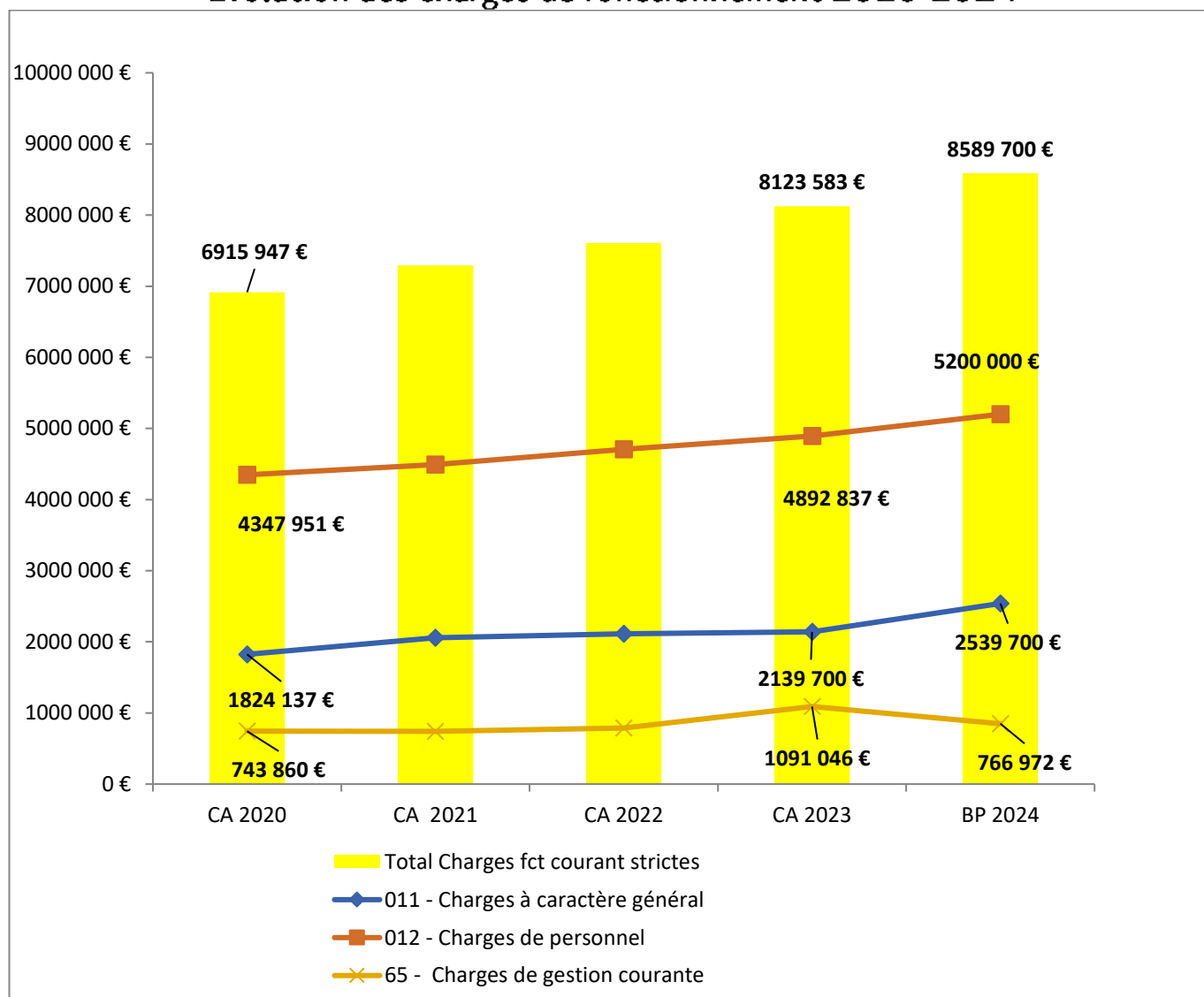
2 - ELEMENTS CONTEXTUELS

- La Loi de Finances 2024
 - La revalorisation des bases fiscales correspondant au taux de l'inflation 2023, marquant un ralentissement de ce taux par rapport à 2022
 - Une baisse de l'enveloppe de Dotation globale de fonctionnement pour la commune
- Dépenses
 - Des dépenses de fonctionnement soumises à une inflation encore importante et à une augmentation des dépenses de personnel
 - Des dépenses d'investissement poursuivant les programmes redémarrés en 2023
- Recettes
 - Des recettes fiscales en augmentation
 - Le ralentissement de la dynamique des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)
 - Des recettes d'investissement dépendant de l'achèvement des travaux
- Synthèse
 - Une baisse de l'épargne brute 2023
 - Un endettement 2023 correspondant aux besoins d'investissement

III- DES DEPENSES REpondant AUX ORIENTATIONS MUNICIPALES ET SOUMISES A DES EVOLUTIONS STRUCTURELLES

1 – SYNTHESE DES DEPENSES

Evolution des charges de fonctionnement 2020-2024



La progression des dépenses de fonctionnement 2023, est le fait, essentiellement :

- Des augmentations des coûts de prestataires suite à inflation ;
- De l'augmentation des dépenses liées aux animations du fait de la semaine du golfe : + 20 000€
- De l'augmentation du coût de l'entretien des véhicules et des matériels ;

Toutefois, la commune a sur certains services été en sous consommation de prestations du fait des mouvements de personnel. L'année 2024 doit être marquée un effet de rattrapage.

En termes de gestion du personnel, les évolutions suivantes ont été mises en œuvre en 2023 :

- Augmentation nationale de +1,5% du point d'indice pour faire face à l'inflation sur 6 mois ;
- Mise en place de la prime inflation en décembre pour la majorité des agents de la collectivité ;
- Remplacement d'agents partant en retraite et en disponibilité, avec périodes de tuilage ;
- 2 créations de postes (Coordonnateur sportif, et technicien Environnement sur la base d'un Temps complet, grâce à la dotation biodiversité) ;
- Mise en œuvre du Glissement Vieillesse Technicité ;
- Avec parallèlement des postes non pourvus sur près de 6 mois de l'année du fait de difficultés de recrutement.

2 – LES GRANDES ORIENTATIONS 2024

Pour 2024, il est demandé aux services de proposer des budgets sur la base des crédits consommés en 2023, tout en prenant en compte l'évolution connue des tarifs soumis à l'inflation.

A - En matière de ressources humaines, les projections budgétaires 2024 sont conséquentes, avec :

- La stabilisation des effectifs suite à de nombreux remplacements réalisés en 2023 et qui seront rémunérés en année pleine en 2024 ;
- La mise en œuvre de revalorisations indiciaires nationales : impact année pleine de la revalorisation de +1,5% en juillet dernier et augmentation de 5 points d'indice en janvier 2024 pour tous les agents : + 65 000€ ;
- Afin d'améliorer la couverture santé des agents mais aussi pour rendre plus attractive la collectivité, la mise en place anticipée de la participation financière de la commune de 15€ par mois pour la Mutuelle des agents et 15€ aussi par mois pour la Prévoyance, : + 50 000€ ;
- L'organisation du recensement de la population : + 47 000€ ;
- L'organisation des élections européennes : + 10 000€.

B - En matière de transition écologique, la collectivité va poursuivre une dynamique déjà entamée, qui devra intégrer de nouveaux cadres réglementaires :

- Finalisation de la révision du Plan Local d'Urbanisme, avec la mise en œuvre de la Loi Climat et résilience : sobriété foncière avec la limitation des zones d'extension urbaine, préservation des activités primaires et des zones naturelles sensibles, développement du coefficient de biotope, développement du ZAN, des déplacements actifs ;
- Participation de la ville à l'étude GMVA sur le trait de côte pour prendre en compte les effets des submersions marines sur le territoire et accompagner les décisions ;
- Après l'obtention du label Territoire Engagé pour la Nature en 2023, mise en place du plan de gestion des espaces verts de la commune qui s'appuiera sur un objectif de renaturation de ces espaces favorables aux pollinisateurs ;
- Poursuite du travail de l'Etat, en lien avec la commune, mais aussi le Département, pour le confortement de la Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SPPL) soumise aux aléas du changement climatique ;
- Poursuite des réflexions des 3 communes de l'Entente pour la restauration collective, sur l'accompagnement des productions en circuits courts dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, du développement du Bio et des alternatives non carnées ;
- Participation de la commune à la mise en œuvre du schéma directeur des eaux pluviales, en zones urbaines, de GMVA et mise en œuvre de son règlement de gestion ;
- ABC : finalisation de la phase d'écriture avec le PNR et déclinaison d'un programme d'actions.

C - En matière d'actions pour le développement du lien social et des solidarités, la municipalité place son action au cœur de la prise en charge des familles :

- Ouverture de la Maison des habitants au sein de Cœur de Poulfanc et poursuite du développement de son activité sur l'ensemble du territoire : avec les familles comme acteurs majeurs de l'action, l'accès aux droits comme ligne de conduits et les associations comme supports ;
- Pour être plus juste et solidaire, extension du mécanisme du taux d'effort sur différents services de la commune, afin de lisser les effets de seuil et de rendre l'action municipale plus équitable ;
- Accompagnement du CCAS qui fait face à une évolution importante des besoins de la population confrontée à la crise inflationniste des produits de premières nécessités et du coût de l'énergie ;
- Mise en place du Festival de la Jeunesse 2024, en lien avec la coordination Sport et les actions Terres de jeux.

D - En matière d'amélioration des services à la population, la commune poursuit les adaptations de ces organisations :

- Ouverture d'un point d'accueil par le service Enfance Jeunesse à Cousteau, après finalisation des travaux ;
- Déploiement du logiciel de gestion des salles municipales en mars pour un meilleur suivi de la gestion des bâtiments et une meilleure lisibilité des usages ;
- Poursuite des réflexions sur la gestion des accueils de loisirs (mercredi et vacances scolaires) avec l'AFCS et la Fédération famille rurale.

La Municipalité poursuit le travail entamé dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux du territoire, porté par le centre communal d'action sociale, pour la prise en charge des demandes de garde de la petite enfance. Une étude technique sur le bâtiment de la Baie des lutins sera lancée, afin de permettre à court terme l'augmentation de l'offre d'accueil au sein de l'existant.

Retour sur l'Analyse des besoins sociaux – Secteur de la petite enfance

Les constats :

- La capacité d'accueil du territoire a baissé ces dernières années avec la baisse du nombre d'assistantes maternelles ;
- La demande de prise en charge augmente donc naturellement sur les services collectifs publics malgré des créations de structures privées (répondant seulement à des besoins particuliers) ;
- Les locaux actuels ne sont pas en capacité d'absorber ces évolutions, sachant qu'ils sont eux même à rénover, à terme, afin de réduire les consommations énergétiques.

Objectifs de la commune : mieux répondre aux besoins en matière d'accueil du jeune enfant

En cours de réflexion :

- Les actions permettant d'optimiser les espaces d'accueil actuels ;
- Les actions permettant d'améliorer la qualité de la prise en charge ;
- A terme la possibilité (ou pas) de créer, de nouvelles surfaces d'accueil.

E - En matière d'accompagnement de la vie associative, l'année 2024 sera marquée par des événements nombreux et des évolutions dans les organisations de la commune :

- Réouverture du centre sportif Le Derf avec la réaffectation des salles à l'identique pour réduire les tensions d'usage ;

- Finalisation des nouvelles règles de fonctionnement des salles municipales, avec recentralisation des fonctionnements et recherche d'optimisation des usages des salles, dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie ;
- Accompagnement de très nombreuses manifestations: anniversaire des Korriganed, du jumelage Séné Geispolsheim, Fête des voiles rouges...
- Poursuite de l'accompagnement des actions patrimoniales, avec les habitants, les associations mais aussi GMVA et le PNR.

F - En matière de participation citoyenne, la commune poursuit l'ensemble des projets en cours.

Les dépenses de fonctionnement 2024 seront impactées, au-delà de l'inflation, par 2 éléments majeurs :

- **L'évolution des charges de personnel du fait de la mise en place de mesure de réévaluation salariale et de mesures d'aide financières des agents pour leur santé : + 310 000€, soit +6,28% de chapitre 012 ;**
- **La mise en place du nouveau marché d'énergie, dont le montant double pour une durée de 2 ans : + 250 000€, ainsi que l'augmentation des autres charges pour un total de +400 000 €, soit : +18,26 % du chapitre 011.**

L'évolution de ces deux grandes masses financières entraine une augmentation de la section de fonctionnement de + 10%.

3 – LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

A – L'exercice budgétaire 2023 a été marqué par la reprise du chantier de rénovation du centre sportif Le Derf et de celui de la construction de la Maison des Habitants, avec la réévaluation plus ou moins marquée des enveloppes budgétaires.

D'autres projets ont été poursuivis ou finalisés, entre autres :

- L'aménagement de Cœur du POULFANC ;
- Le remboursement de l'Etablissement public foncier régional au titre de l'acquisition du 49 Route de Nantes ;
- La révision du Plan local d'urbanisme ;
- La rénovation du bateau Jean et Jeanne ;
- La finalisation de l'aménagement des places de la Mairie, de la Fraternité et de Coffornic ;
- L'acquisition d'une parcelle pour l'extension à terme du cimetière de la commune.

L'enveloppe d'investissement 2023 a atteint 3,762 millions€, soit un niveau de réalisation de dépenses à hauteur de près de 70 % du budget prévisionnel.

Le montant des « restes à réaliser » est de 590 130€.

B - En 2024, seront donc poursuivis les projets suivants :

- La finalisation de la réhabilitation du centre sportif Le Derf et la relance du marché de travaux pour l'aménagement des abords du complexe, avec une extension au plateau sportif ;
- La finalisation des locaux de la Maison des habitants ;
- La mise en œuvre de l'accessibilité des salles communales au sein de la résidence autonomie ;
- La finalisation des travaux sur les modulaires (mise en place d'une charpente pour améliorer l'isolation thermique du bâtiment) pour l'accueil par le service Enfance jeunesse des jeunes du territoire, en proximité du collège Cousteau ;

- L'installation des toilettes à Barrarach, à proximité de la place Tollens, à Barrarach, pour faciliter les usages de cet espace et leur mise en sécurité à terme ;
- Dans l'attente du programme de rénovations des réseaux d'eau potable et assainissement de GMVA, le projet d'aménagement de la Rue des Ecoles entrera dans sa phase de réalisation ;
- La poursuite des aménagements cyclables, notamment dans le bourg, et le lancement des études avec la Ville de Vannes et GMVA pour la réalisation d'aménagements cyclables sur la route de Nantes entre Vannes et Theix-Noyal.

C - Seront lancés en 2024 :

- Un programme de travaux de rénovation de chaudières et d'installation d'équipements de gestion de technique des bâtiments communaux ;
- Dans l'attente d'une subvention au titre du fond vert, un programme d'amélioration de l'éclairage public porté par Morbihan Energie ;
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation des cours extérieurs de tennis et le lancement d'une étude sur les terrains ;
- Différentes études de structures.

Afin d'accompagner la commune, un cabinet d'étude sera recruté pour établir un état des lieux des fonctionnements des services du point de vue de la mise en place des transitions écologique. Il aura pour objectif l'identification des points d'amélioration pour accompagner ce changement majeur, l'évaluation des moyens et donc des budgets nécessaires à leur mise en œuvre.

Au vu des masses financières engagées, l'enveloppe prévisionnelle 2024 sera de 5,1 millions€.

4- LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Le PPI est un outil de priorisation et de planification des actions de la collectivité sur plusieurs années. Il permet d'avoir une vision prospective avec une lisibilité accrue des engagements de la collectivité et du suivi de leur mise en œuvre. Au regard des aléas rencontrés et des changements de priorisation, il est actualisé chaque année.

Les Aléas pouvant perturber de nouveau la projection financière :

- Les conséquences de la crise inflationniste sur le tissu économique et sur l'emploi ;
- Ses conséquences sur l'évolution des taux d'intérêt ;
- L'évolution des droits de mutations, avec le ralentissement constaté des transactions ;
- Les défauts et manquement des entreprises, dans le respect des contrats.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Programme d'investissement engagé							
AMENAGEMENTS STRUCTURANTS							MANDATURE
Opérations en fin de réalisation	4 000 €	60 €	112 940 €	222 851 €	20 000 €	0 €	359 851 €
Acquisition extension du cimetière				215 191 €			215 191 €
Extension cimetière et étude de sol			17 796 €		10 000 €		27 796 €
Equipement jeunesse Parcours sportif		60 €	62 788 €				62 848 €
panneaux touristiques			4 973 €	7 660 €			12 632 €
Mobilier urbain et RIS centre bourg			4 263 €		10 000 €		14 263 €
Aménagements en cours	1 680 592 €	2 249 361 €	2 627 597 €	2 954 386 €	3 985 011 €	1 830 000 €	15 379 087 €
Aménagement Coeur du Poulfanc	600 000 €	463 070 €	391 919 €	391 919 €	391 919 €		2 238 827 €
Abords du Poulfanc		99 151 €	38 822 €	27 087 €	33 966 €		199 026 €
Etude 49 Rte de Nantes			10 000 €		20 000 €		30 000 €
Rachat portage foncier EPFR rte de Nantes	250 000 €	0 €	550 000 €		150 000 €	250 000 €	1 200 000 €
Révision du PLU voir AP/CP	20 000 €	50 000 €	43 277 €	42 431 €	20 000 €		175 708 €
Réhabilitation complexe LE DERF	155 588 €	657 220 €	1 169 303 €	1 031 606 €	1 250 000 €		4 263 717 €
Aménagement abords LE DERFF avec éclairage public			6 050 €	10 000 €	400 000 €	200 000 €	616 050 €
Aménagement place coffornic	10 000 €	10 000 €	247 570 €	201 879 €	180 320 €		649 769 €
Acquisition foncière venelle piétonne Rue du verger	25 000 €						25 000 €
Aménagement venelle Rue du verger	20 000 €	40 000 €					60 000 €
Financement logements sociaux	100 000 €	93 035 €	0 €	82 000 €	50 000 €	50 000 €	375 035 €
budget participatif			7 781 €	5 783 €	20 000 €	20 000 €	53 564 €
Aménagement village de Cariel	58 950 €	470 243 €	27 833 €	8 450 €			565 476 €
création point jeunes à Cousteau			49 312 €	32 053 €	103 705 €		185 070 €
parking et accès Logements partagés Purgatoire		25 000 €					25 000 €
Construction TI ANNA et aménagement des espaces pub	360 753 €	178 442 €	22 428 €				561 623 €
Aménagement des abords Port Anna					25 000 €	85 000 €	110 000 €
Ouverture de la rue des spatules	64 301 €	58 000 €			26 950 €		149 251 €
Maison des habitants	16 000 €	105 200 €	16 502 €	1 121 179 €	643 500 €		1 902 381 €
Installation d'un toilette et place PMR Barrarac'h				12 599 €	44 651 €		57 250 €
Refecton rue des Ecoles				11 346 €	500 000 €	900 000 €	1 411 346 €
Travaux énergétique sur batiments communaux				28 194 €	125 000 €	325 000 €	478 194 €
Aménagements en projet	319 588 €	864 280 €	2 491 €	25 000 €	165 000 €	390 000 €	741 491 €
Acquisition foncière	30 000 €	25 000 €	2 491 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	132 491 €
Réhabilitation de terrains sportifs (étude)	104 000 €				10 000 €		114 000 €
Réflexion sur projet école de musique					20 000 €		20 000 €
Aménagement des cours d'écoles					25 000 €	25 000 €	50 000 €
Projet Barrarac'h / Aménagement de la voirie					25 000 €	25 000 €	50 000 €
réaménagement de la crèche Baie des lutins					15 000 €	300 000 €	315 000 €
Etude de structures Bâtiments					25 000 €		25 000 €
Etude générale sur la capacité de la collectivité à répondre aux objectifs de transition énergétique					20 000 €		20 000 €
Etude pour la réfection toit plat mairie et installation photovoltaïque						15 000 €	15 000 €
ENTRETIEN RENOUVELLEMENT PATRIMOINE	490 000 €	644 102 €	787 378 €	559 829 €	999 028 €	813 800 €	4 294 137 €
Accessibilité bâtiments (dont tvx en régie) maj délib	50 000 €	20 000 €	11 169 €	48 082 €	155 000 €	40 000 €	324 250 €
Entretien des équipements et bâtiments sportifs	134 000 €	53 000 €	208 000 €	51 421 €	81 200 €	200 000 €	727 621 €
Entretien batiments communaux et associatifs	30 000 €	89 700 €	27 859 €	35 804 €	110 000 €	75 000 €	368 363 €
Entretien logement de secours ruelle du recteur					12 400 €		12 400 €
Transfert Compétence eaux pluviales et ZAE à GMVA		122 000 €	50 000 €	163 800 €	163 800 €	163 800 €	663 400 €
Entretien bateau Jean et Jeanne			32 865 €	58 967 €	7 831 €		99 663 €
Acquisition véhicules	20 000 €	20 000 €	17 150 €	38 783 €	42 000 €	15 000 €	152 933 €
Sécurisation changt poteaux incendie	30 000 €				10 000 €	10 000 €	50 000 €
Cimetière columbarium	10 000 €	26 960 €			10 000 €		46 960 €
Mise au norme stabulation à la réserve					35 000 €		35 000 €
PPI Entretien Batiment de la réserve					10 000 €	20 000 €	30 000 €
Passage de la fibre à la réserve					15 000 €		15 000 €
Eclairage public - avec transition énergétique	20 000 €	20 000 €	263 503 €	13 767 €	126 800 €	90 000 €	534 069 €
Réfection de voirie Plan Vélo	101 000 €	65 838 €	100 825 €	37 118 €	130 000 €	130 000 €	564 781 €
Equipement des services	95 000 €	226 604 €	60 744 €	112 089 €	89 997 €	70 000 €	654 433 €
TOTAL	2 308 592 €	2 819 372 €	3 530 406 €	3 762 067 €	5 169 039 €	3 033 800 €	20 774 566 €

IV - DES RESSOURCES A CONSOLIDER POUR L'AVENIR

Au regard de l'ensemble des éléments présentés ci-dessus, il y lieu d'appréhender les recettes nécessaires pour répondre aux besoins de fonctionnement et d'investissement de la collectivité.

1- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

A – Evolution des principales recettes directes

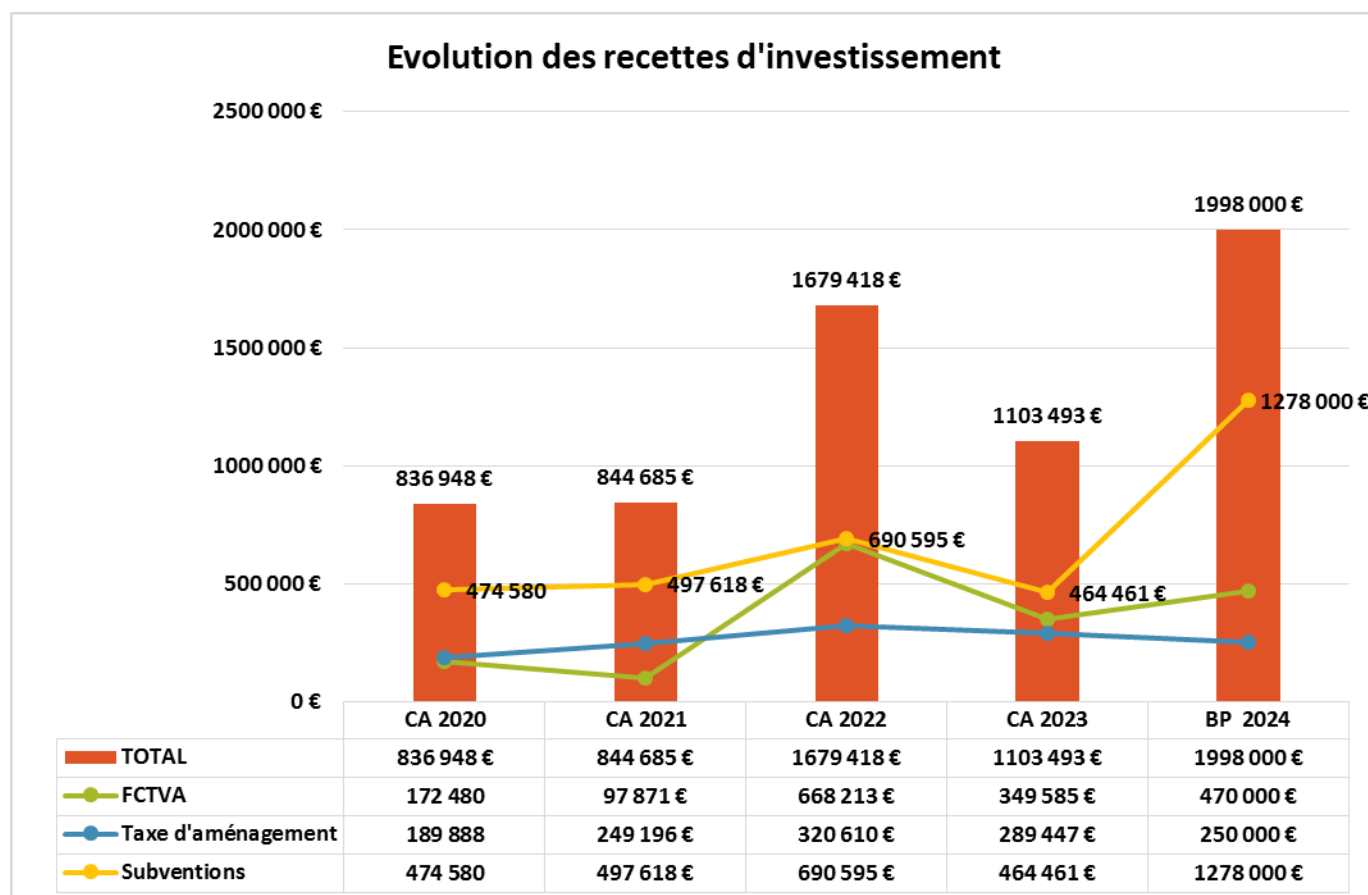
Les recettes du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) s'élèvent en 2023 à 349 385€ du fait du montant des travaux réalisés en 2022. Pour l'exercice 2024, il est prévu 470 000 € de FCTVA.

Le montant de de la Taxe d'Aménagement (TA), a atteint 289 446€ en 2023. Le montant est estimé de manière prudente à 250 000 € au regard des évolutions en cours, en terme d'aménagement.

Notons que l'agglomération n'a pas adopté la délibération instaurant le reversement d'une partie de la TA des communes sur son budget.

Quant à la perception de subventions, l'inscription budgétaire 2024 sera à hauteur des subventions notifiées à ce jour par les différents partenaires, soit 1 278 000 €. L'objectif est de continuer à solliciter l'ensemble des organismes pouvant intervenir dans le financement des projets mis en œuvre, dont les orientations sont pour la plupart : la transition énergétique, le développement des mobilités alternatives et les projets n'entraînant pas d'extension d'urbanisation.

Ainsi, le montant global des recettes directes attendues pour 2024 est de 1 998 000 €. Cette somme sera nécessaire au financement de l'enveloppe d'investissement prévue en 2024.



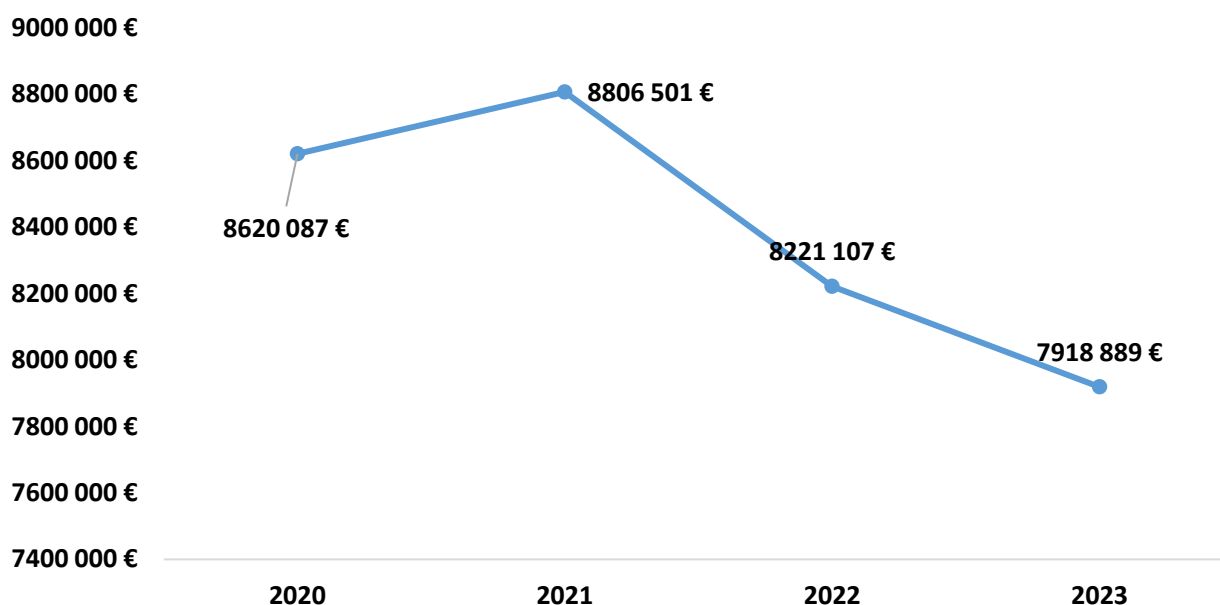
B – La gestion et la structure de la dette

La Municipalité maintient ses objectifs en termes d'endettement :

- Contenir l'encours de la dette sur la durée du mandat (en dehors de tout impact négatif de la crise géopolitique actuelle) ;
- Recourir à l'emprunt au plus juste des besoins.

En décembre, la commune a contracté un emprunt de 1 000 000 € auprès de l'Agence France Locale. Seuls 600 000€ ont été consommés, au vu des paiements de factures d'investissements réceptionnés au 15 décembre. Le solde du prêt sera reporté sur l'exercice 2024.

Encours de la dette au 31/12 de l'exercice



Concernant la classification de ses emprunts, la commune présente au 1^{er} janvier 2024 :

- 9 contrats codifiés en A1 soit la plus sûre des situations,
- 1 contrat sous surveillance classé en E, qui sera soldé en 2032.

Voir en annexe la typologie de la répartition des encours selon la charte Gissler.

Le patrimoine : une source potentielle de recettes

En 2023, quelques cessions de terrains ont été réalisées, notamment des délaissés de voirie.

Une réflexion est en cours sur la répartition des services dans le bourg, pour libérer un bâtiment pour cession.

2 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

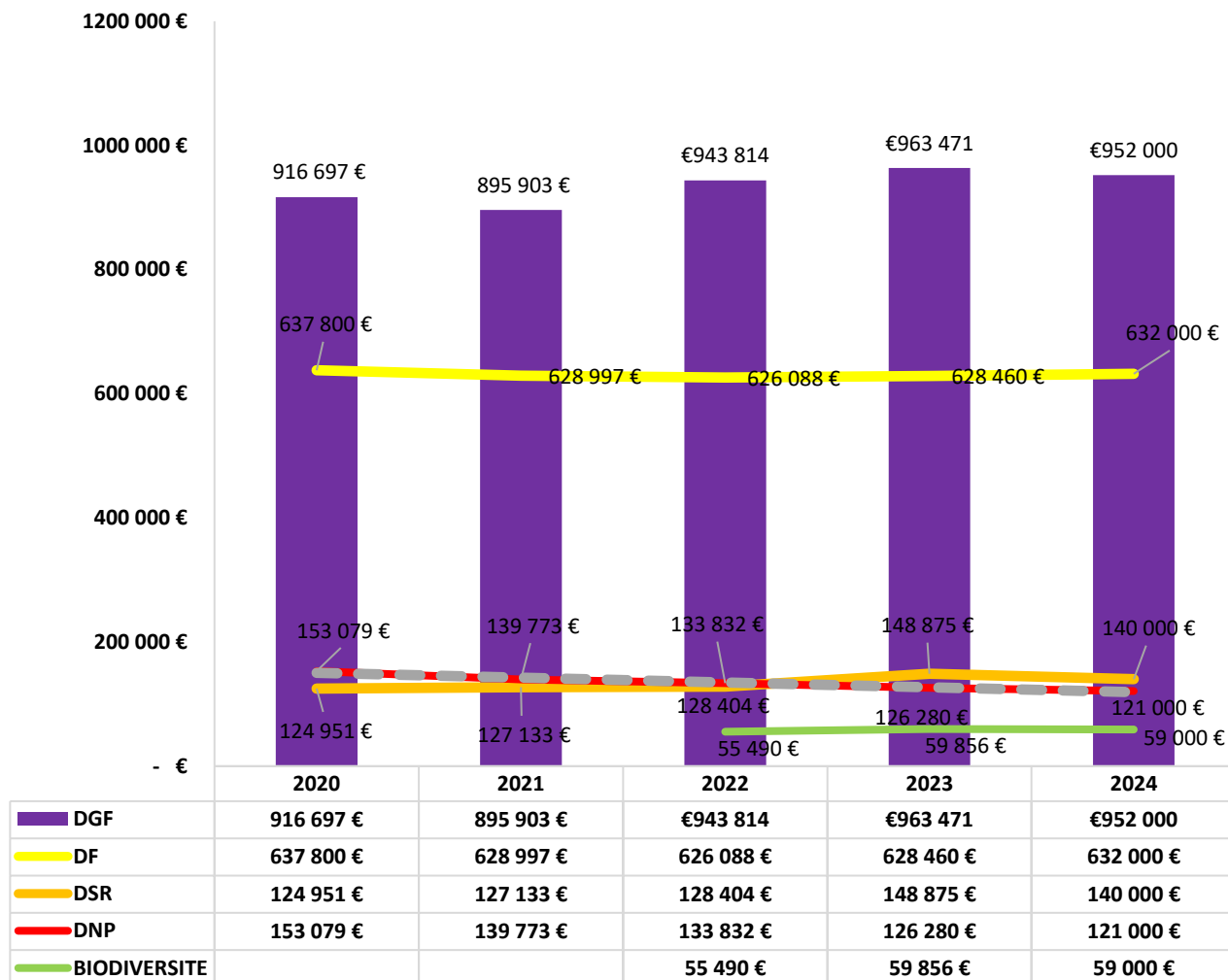
A – Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera de 952 000€, soit – 11 471€ par rapport à 2023, avec :

- L'intégration de la dotation de Biodiversité et aménités rurales d'un montant estimé à 59 000€, dans le calcul de la DGF ;

- La baisse de la DGF de 11 471 €, avec :
 - La baisse de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) par mise en œuvre du mécanisme de garantie ;
 - La poursuite de la baisse de la Dotation Nationale de Péréquation « principale » (DNP).

EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT



Depuis le début du mandat, ces recettes stagnent, dans un contexte où les dépenses augmentent.

B – Les Dotations Communautaires

L'Attribution de Compensation (AC) 2024 n'évoluera pas, aucun transfert de compétence vers l'agglomération n'impactant la commune :

- en AC de fonctionnement : 488 263€ ;
- en AC d'investissement : 163 800€.

En 2022, le Conseil communautaire a acté la mise en œuvre de nouveaux critères d'attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), soit :

- Logement social : 36%
- Revenu par Habitant : 34 %
- Longueur de voirie : 19,4%
- Potentiel financier : 10 %
- Insularité : 0,6%

Aujourd'hui, GMVA réfléchit à de nouveaux arbitrages financiers au regard :

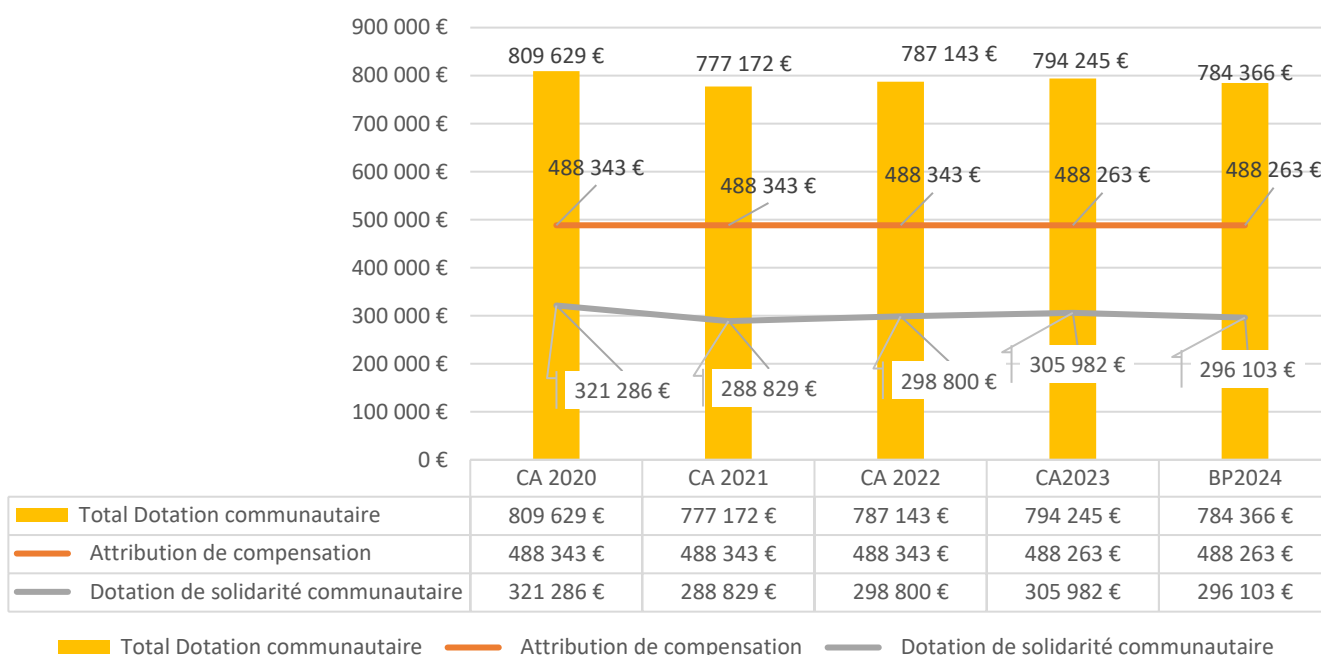
- de son volume d'investissement annuel d'ici à 2028 : +240 M€ ;
- de sa capacité à financer ces investissements : 180 m€, entraînant une dégradation des capacités de désendettement (qui passent de 1,6 ans / an aujourd'hui à 9 ans/ an en 2028) ;
- de l'augmentation des charges de fonctionnement de +5,1% ;
- du niveau d'augmentation des recettes de fonctionnement de +3,9%.

Un nouveau calcul de la DSC est ainsi mis en place, pour l'exercice 2024, qui verra la DSC de la commune diminuer de 9000€.

Evolution des critères de la DSC en cours de validation

- Une baisse uniforme de 3% chaque année, pour les exercices 2024, 2025 et 2026 ;
- Une baisse annuelle pour les communes ayant une Epargne Brute de plus de 20 %
 - avec la diminution des sommes allouées sur les critères Voirie et Logement Social ;
 - avec un gel de cette diminution pour les communes de - de 2 500 habitants.

Evolution des dotations communautaires



Depuis le début du mandat, ces recettes stagnent voire diminuent dans un contexte où les dépenses augmentent.

C – Les produits de la fiscalité des entreprises perçus par GMVA

Produits de fiscalité d'entreprise perçus par GMVA pour le territoire de Séné

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CFE	498 327€	517 360	500 557	505 349	517 548	548 260
CVAE	291 947€	323 298	326 960	338 852	323 862	228 723
TASCOM	225 378€	236 740	301 386	226 737	229 547	240 160
IFER	15 815€	12 705	12 696	15 998	14 954	16 186
TOTAL	1 031 467€	1 090 103	1 141 599	1 086 936	1 085 911	1 033 329
variation	-2 085	58 636	51 496	-54 663	-1 025	-52 582

La compétence économique étant celle de GMVA, ces produits ne sont pas perçus pas la commune.
 Notons que la CVAE sera supprimée et compensée par le reversement de TVA par l'Etat à compter de 2024, avec une première diminution en 2023.

D – Les recettes de fonctionnement des services : une dynamique à surveiller

Les Recettes de gestion

En 2023, l'activité des services a retrouvé une certaine dynamique, après 2 années de fort ralentissement :

- Tant en termes de service aux familles ;
- Que de locations de salles et autres loyers commerciaux.

En termes de prestation aux familles :

En septembre 2023, afin d'améliorer l'équité sociale entre les familles, la commune a mis en place un nouveau système de tarification de la restauration scolaire.

Le « taux d'effort » prend en compte la situation financière individuelle des usagers, avec l'application d'un plancher de tarification (1€) correspondant à une participation de la ville de 70% et un plafond de tarification (6€), correspondant à une participation de la ville de 55,5%.

Ce mode de calcul n'a pas dégradé nos recettes. Il sera donc déployé en 2024 aux autres services proposés par la commune et le CCAS, dans la mesure du possible.

En termes de loyers perçus :

L'exercice 2023 a vu le transfert du garage ACO sur la zone d'activité du Poulfanc, avec pour conséquence l'arrêt des loyers perçus (-24 700€).

Le Département a par ailleurs doublé sa participation au fonctionnement du gymnase Cousteau pour faire face à l'augmentation du coût des fluides (+9000€).

Le preneur du bail de Ti Anna, Néo 56, a versé comme prévu dans le bail un loyer complémentaire de +11 500€, calculé sur la base du chiffre d'affaire réalisée en n-1, soit un loyer total de 28 281€5 (hors charges).

Enfin, GMVA a reversé une redevance d'occupation du domaine public au titre de la publicité sur les abris bus.

Evolution des autres recettes de gestion

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Produits des services	621 771 €	659 325 €	660 130 €	704 099 €	708 000 €
Produits de gestion	53 619 €	63 161 €	80 063 €	68 529 €	70 000 €
Autres produits de fonct. Courant	675 391 €	722 486 €	740 193 €	774 628 €	778 000 €
Variation en valeur	-73 693 €	47 096 €	17 707 €	34 435 €	3 372 €

Dotations et participations

En 2022, la signature du Contrat de Territoire Global avec la CAF du Morbihan a généré la diminution du montant de subvention versé à la commune, sous un double mécanisme :

- Le reversement direct de la prestation à l'AFCS Ty mouss, pour 17 500€ ;
- Le nouveau calcul forfaitaire de la prestation Ticket sport loisirs : à la baisse d'environ 20 000€.

Les montants perçus au titre de 2023 prennent en compte la mise en place du Plan mercredi pour la création de nouvelles places d'accueil en ALSH (mercredi loisirs) à partir de septembre.

Par ailleurs, il a été acté une réévaluation des montants de prestation de service unique (PSU) de +6,71%.

Pour l'année 2024, la commune bénéficiera de recettes au titre d'une année pleine de fonctionnement du nouveau service mis en place et de l'augmentation du montant des « bonus territoires » accordés pour le service Petite enfance.

En 2024, l'Etat participera au financement du recensement de la population, qui se déroulera de début janvier à mi-février (+17 000€) et à l'organisation des élections européennes prévues le 9 juin 2024.

E – Autres fiscalités et taxes

Taxe Locale sur les Publicités et Enseignes (TLPE)

Depuis 2019, la commune a mis en place l'augmentation de la TLPE, afin d'être en cohérence avec l'application des taux mis en œuvre par les villes de Vannes et Theix-Noyalo, en cohérence avec le règlement local de publicité.

Le taux reste inchangé pour 2024.

Evolution des recettes perçues

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
TLPE	12 627 €	0 €	47 558 €	63 280 €	83 950 €	86 000 €
Variation en valeur	-5 786 €	-12 627 €	47 558 €	15 722 €	20 670 €	2 050 €

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

La commune de Séné a connu 2 années de hausse importante des droits de mutation, dans un contexte post Covid. En 2023, un fort ralentissement de ventes immobilières a eu un impact sur les encaissements des droits de mutation qui ont chuté de -35,70 %, contre une moyenne nationale de -25% et une moyenne départementale de -20%. Ceci est la conséquence de l'augmentation des taux d'intérêts et de la raréfaction des biens.

Cette recette dépendant des évolutions de l'économie générale et de la dynamique des cessions immobilières, il est proposé de réduire encore les prévisions de rentrées financières en 2024, à hauteur de 450 000€

Evolution des droits de mutation

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Droits de mutation	590 333 €	813 591 €	805 890 €	541 036 €	450 000 €
Variation en valeur	2 668 €	223 258 €	-7 701 €	-264 854 €	-91 036 €

Pour information, l'évolution des DIA reçues (qui déclencheront ou non une vente avec des droits de mutations) :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nbre DIA	174	202	256	183	152	108

F – Les recettes fiscales ; des choix à faire

Contexte démographique : Une population « officiellement » stable

Le solde naturel de la Commune reste malheureusement négatif, mettant en exergue le vieillissement de la population.

L'arrivée de nouvelles familles et la possibilité pour les plus jeunes d'intégrer un parcours résidentiel, reste le meilleur moyen de maintenir la dynamique du territoire, les services publics, l'emploi, la vie associative et donc l'attractivité générale de la commune.

Le recensement de la commune, reporté du fait de la crise sanitaire, est mis en œuvre depuis janvier 2024. Le résultat sera connu officiellement en 2026.

Au vu de la progression du nombre de foyers fiscaux, on peut s'attendre à voir le confortement voire l'augmentation de la population, synonyme d'un territoire attractif.

Evolution naturelle de la population

	2020	2021	2022	2023
Naissances	59	52	68	57
Décès	80	78	71	81
Solde naturel	-21	-26	-3	-24

Evolution de la population (source INSEE)

	2020	2021	2022	2023	2024
Population municipale	8 947	8 946	8 900	8 930	8 944
population comptée à part	252	255	255	259	256
Population totale	9 199	9 201	9 155	9 189	9 200
Données DGF	9 657	9 670	9 647	9 647	9 647

Evolution du nombre de foyers fiscaux

	2020	2021	2022	2023	Ecart
Nombre de foyers TH	4341	4586	4475	4559	1,88%
Nombre de propriétaires TF	4699	4802	4845	4926	1,67%
TOTAL	9040	9377	9320	9485	1,77%
Ecart	117	180	-57	165	

Contexte financier : une épargne impactée par l'augmentation des dépenses

L'épargne de la collectivité entame un mouvement de baisse, soumis à plusieurs aléas :

- le ralentissement de la dynamique des droits de mutation (-35,97%) en 2023,) avec une importante baisse des DIA qui continuera à avoir un impact sur les encaissements 2024 ;
- une forte augmentations des dépenses de fonctionnement avec le doublement des énergies et l'agmentation des dépenses de personnel.

L'effet ciseau (augmentation des dépenses plus importante que les recettes) est donc amorcée, avec pour conséquence la baisse de l'autofinancement de la collectivité.

Dans un contexte où les services ont déjà fortement restreints l'évolution de leur dépenses ses 10 dernières années (suite à la baisse de la DGF), Ceci interroge la capacité de la commune :

- à poursuivre ses investissements quand la transition écologique devient une obligation et une nécessité
- à emprunter, si les capacités d'autofinancement se détériorent
- à engendrer plus de recettes, quand les nouveaux logements construits ses 4 dernières années sont d'ores et déjà intégrés dans les bases fiscales
- à développer des services qui répondront aux familles et aux résidents plus âgés.

Dans ces conditions, à partir de 2024, il pourrait être constaté :

- **une Chute de l'autofinancement**
- **une moindre capacité à recourir à l'emprunt**
- **une moindre capacité à porter les projets d'investissement en cours et ceux répondant à nos obligations réglementaires**

Projection des évolutions 2024			
Chapitre 011 – charge de fonctionnement	400 000 €	Droits de mutations	-91 000 €
chapitre 012 – charges de personnel	310 000 €	Recettes fiscales supplémentaires	247 750 €
Total	710 000 €	TOTAL	163 727€
		ECART	-546 273€

Vu l'impossibilité pour la commune d'agir de manière importante sur les recettes évoquées précédemment, seul l'impôt peut donner de nouvelles capacités financière pour poursuivre le développement du territoire.

Fiscalité locale : une évolution envisagée des taux

Malgré sa situation de commune littorale, soumise à une tension forte sur l'accès au logement, la commune de Séné n'a pas été intégrée à la nouvelle liste des communes pouvant mettre en place la majoration de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires. Sur une base de surtaxation de 60%, cela aurait constitué pour la collectivité une recette supplémentaire estimée à 216k€.

La loi de finances 2024 prévoit la revalorisation des bases fiscales selon l'inflation, soit +3,9 % pour 2024. Les recettes fiscales seront par ailleurs augmentées de de l'intégration d'environ 80 nouveaux logements. Ce qui génère un surcroît de recette de + 247 450€.

Celles-ci restent insuffisantes au regard des contraintes qui pèsent sur l'environnement budgétaire de la commune, à court et moyen termes, et des orientations de la municipalité en termes de maintien voire d'amélioration des services à la population.

Pour maintenir la capacité à investir de la commune, il sera proposé d'augmenter le taux de la taxe foncière qui passerait de 37,8% à 39,06%, soit une augmentation de 1,26 point. Ce qui génère une recette complémentaire de +273 892€.

Ceci permettra limiter l'effet ciseau entre augmentation des recettes et des dépenses de fonctionnement qui entraine une baisse de la capacité d'épargne de la collectivité et donc à terme une difficulté important à investir sur le territoire.

Impact de ces évolutions : + 521 342€

- soit au titre de la loi de finances 2024 (+3,9%) : + 247 450 €
- soit au titre de l'évolution des taux (+1,26 pts): +273 892 €

PREVISION DES EVOLUTIONS POUR 2024			
Chapitre 011	400 000 €	droits de mutations	-91 000 €
chapitre 012	310 000 €	Recettes fiscales supplémentaires	521 342 €
Total	710 000 €	TOTAL	430 342 €
		ECART	-279 658 €

L'augmentation de fiscalité proposée ne permettra donc pas une compensation totale de l'augmentation des dépenses. L'écart de 289 658 € sera absorbé par une baisse de l'autofinancement à court terme.

A moyen terme, les investissements liés à la transition écologique devront permettre des économies sur la dépense énergétique (mise en place de GTB, modernisation des chaudières, optimisation de l'éclairage public...).

Les exonérations et dégrèvement pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, élargis en 2023 : Rappel des possibilités (cf le site impot.gouv.fr)

1- Exonération temporaire de deux ans, pour certains changements (constructions nouvelles, reconstructions, additions etc...), sous conditions ;

2- Exonération spéciale en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap et de condition modeste, accordée de plein droit sous trois conditions :

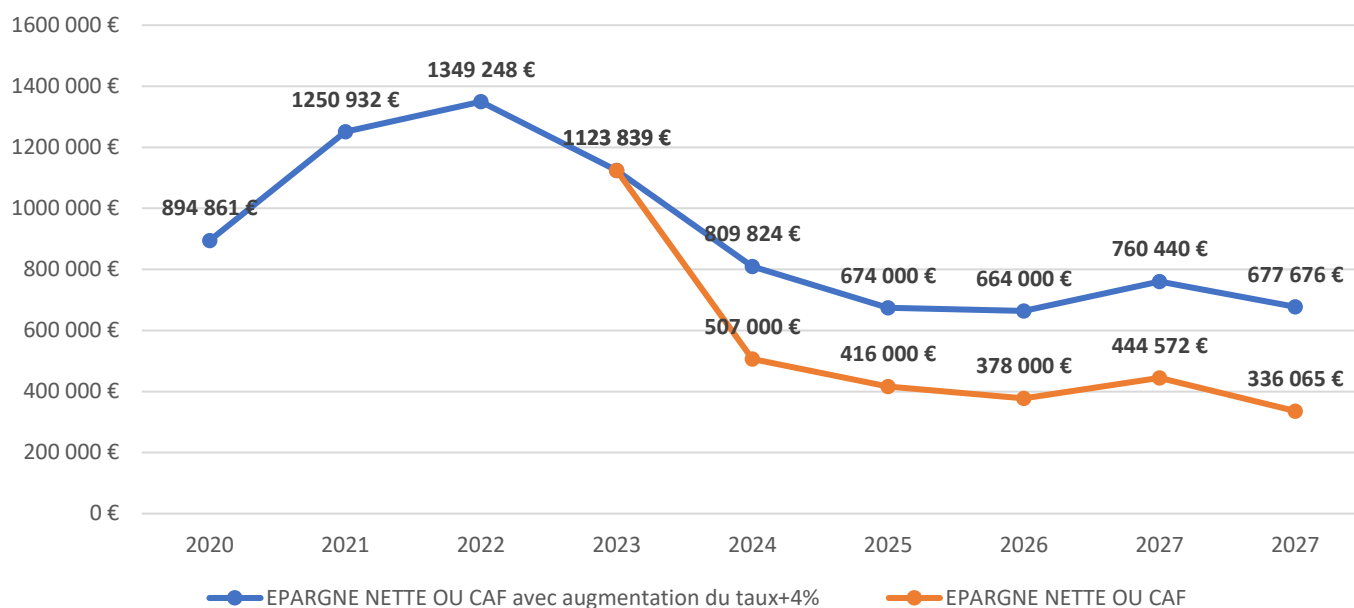
- des conditions relatives à l'occupant (ex : les redevables âgés de plus de 75 ans lorsque le montant de leur revenu fiscal de référence (RFR) de l'année précédente n'excède pas un certain plafond), même lorsqu'ils sont hébergés durablement dans une maison de retraite ou un établissement de soins de longue durée (si leur résidence principale reste libre de toute occupation ;

- des conditions de ressources, fixées par la loi ;

- des condition de cohabitation, le bénéficiaire devant vivre seul, ou avec son conjoint, ou avec des personnes à charge au sens de l'impôt sur le revenu, ou avec des personnes titulaires de la même allocation ou avec des personnes respectant la limite de RFR définie par la loi ;

3- Dégrèvement d'office de 100 €, qui s'applique automatiquement aux propriétaires âgés de +65 ans et de -75 ans, dont le RFR est inférieur à la limite fixée par la loi, sous réserve de conditions de cohabitation.

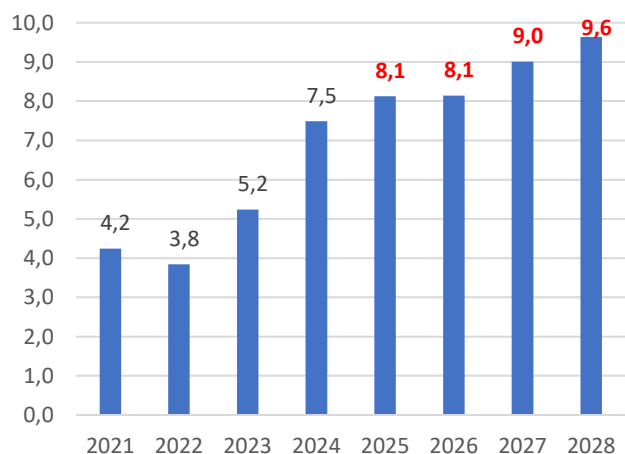
Evolution de l'épargne nettes: 2 hypothèses



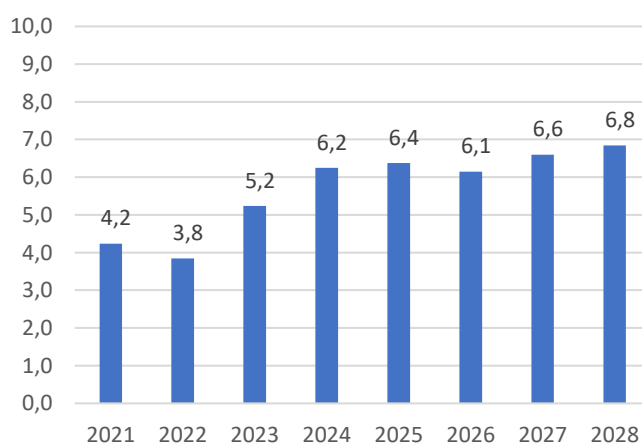
Rappel:

- Annuité de la dette : montant des intérêts des emprunts (66111 fonct.) + montant du remboursement du capital (16 invest.)
- Epargne nette = Recettes réelles de fonctionnement – (dépenses réelles de fonctionnement + intérêts de la dette + Annuité de la dette)

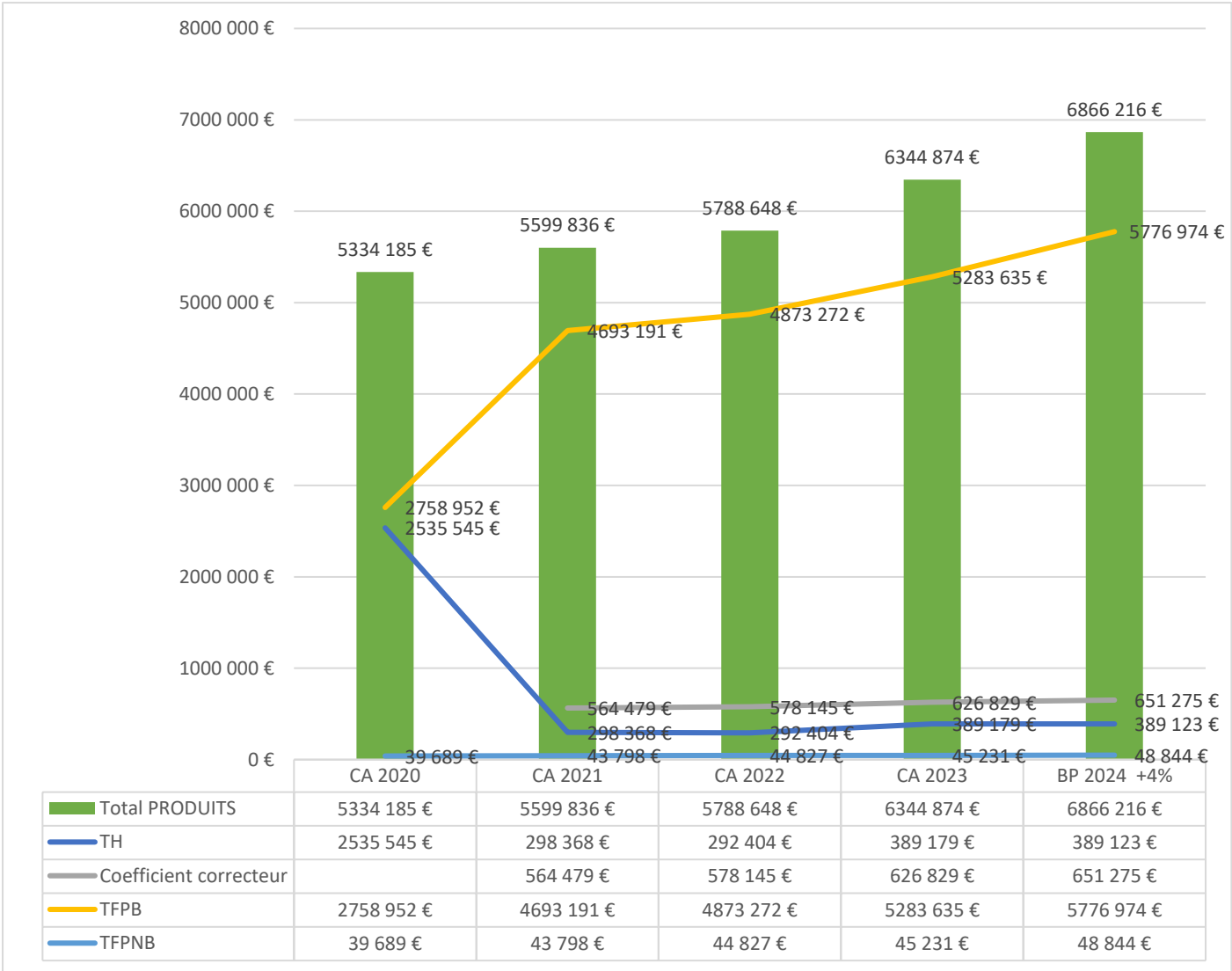
Capacité de désendettement : sans augmentation du taux d'imposition



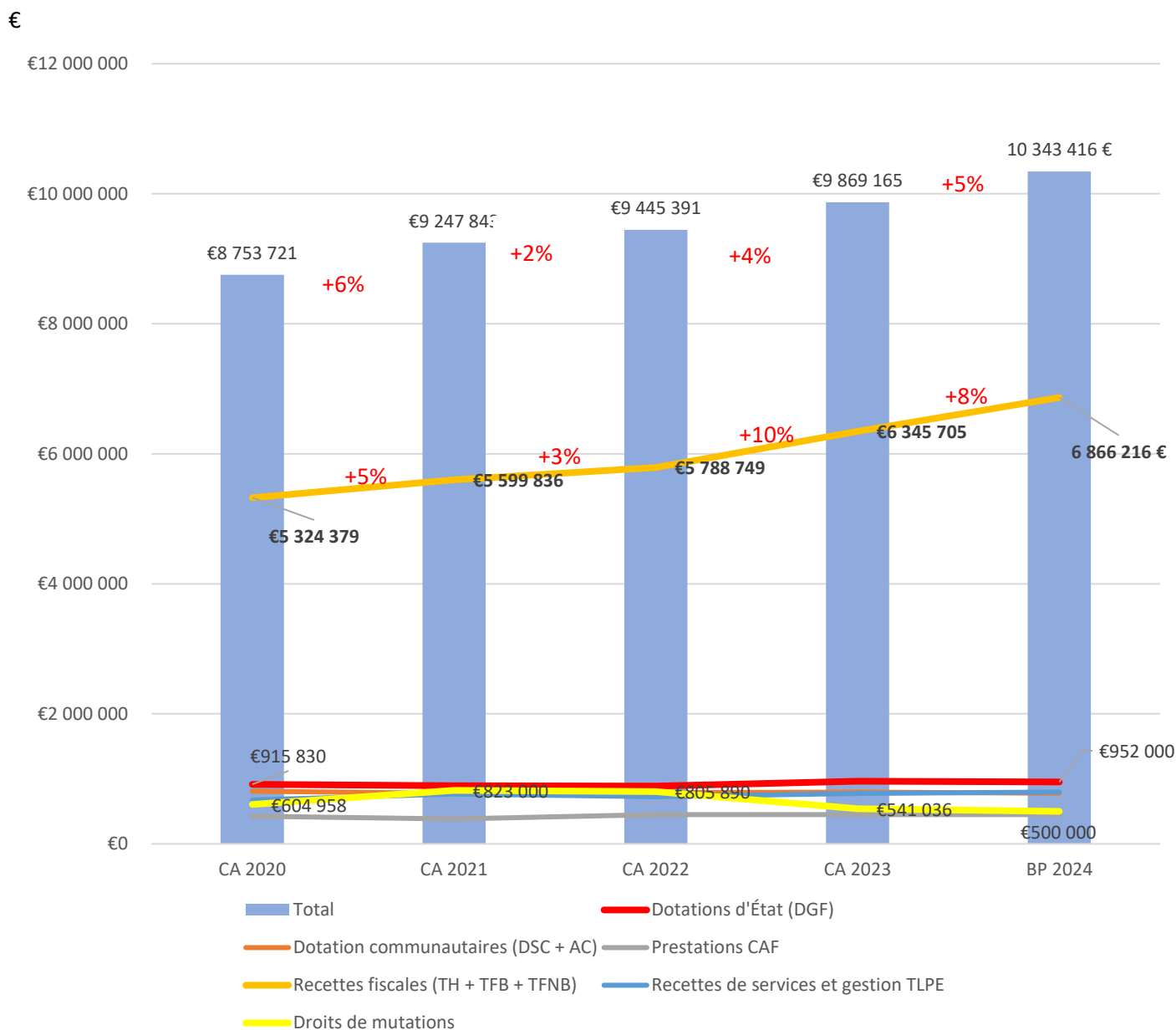
Capacité de désendettement : avec augmentation du taux d'imposition



Evolution des produits fiscaux



6 – SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes fiscales représentent 64% des recettes réelles de la collectivité, qui est donc dépendante de cette ressource.

7 - Conclusion générale

Nous traversons une période parsemée de crises qui se succèdent. Cet état de fait montre à quel point nous devons répondre à ces événements par une action toujours plus engagée. Les transitions écologiques et sociales que nous mettons en œuvre répondent à la nécessité de faire des économies d'énergies, améliorer le cadre de vie tout en agissant pour une justice sociale. Cette transition nous permet de nous adapter, collectivement et individuellement, aux situations qui sont maintenant très prévisibles : changement climatique, raréfaction des ressources, inflation du coût de l'énergie...

A cette heure, une hausse de fiscalité contenue couvrira l'essentiel de l'explosion du prix de l'énergie. L'objectif de la municipalité est ainsi de préserver à la fois une capacité d'investissement et la qualité des services rendus aux Sinagots, tout en rendant possible les investissements de long terme sur de la transition écologique.

Ces investissements sont devenus incontournable et seront réglementaires demain. En parallèle, le travail sur les économies se poursuivra par des mesures déjà employées et seront aussi renforcées comme la sobriété énergétique des bâtiments tout comme la réduction du temps d'éclairage public.

Ce budget est exceptionnel à plusieurs titres. Il acte la fin d'un niveau très élevé de la DMTO, propose une augmentation de la fiscalité pour absorber en partie l'inflation des différents secteurs ; soutient la qualité des services publics qui sont un rempart contre les inégalités de notre société. Enfin oriente avec volontarisme et responsabilité, ses investissements en faveur de la transition écologique et sociale.

VII – BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET ANNEXE DES PORTS DE SENE

Pour mémoire, le conseil municipal a validé une augmentation tarifaire de +3,5% sur les prestations et la redevance des mouillages de l'exercice 2023 et une augmentation de +0,01 € sur la marge « gasoil » et +0,02 € sur la marge « super ».

En section de fonctionnement,

L'équilibre du budget des Ports de Séné reste très fragile.

En dépenses, les charges ont progressé de + 2,04 % du fait notamment :

- De l'augmentation des frais de personnel, avec l'augmentation du point d'indice effet année pleine, le versement de la prime inflation ;
- De l'augmentation des frais de réparation sur le matériel du service ;
- Et surtout l'augmentation de la redevance domaniale de +10%

En recettes, les redevances de mouillages et prestations ont progressé de + 5,20 % par rapport à 2022.

Toutefois, malgré cette augmentation, le budget des ports dégage un résultat de fonctionnement seulement de +7 500€, ce qui reste un résultat fragile :

- Dans le cadre de la gestion de la concession, les ventes de carburants ont permis de générer un excédent de +15 880 € ;
- Dans le cadre de la gestion des zones de mouillages, la hausse des tarifs de +3,5 % n'a pas été assez importante, laissant apparaître un déficit de -8 230 €.

Nombre de litres de carburants vendus :

	2019	2020	2021	2022	2023
Super	157 130 L	153 975 L	188 676 L	204 874 L	190 189 L
Gasoil	101 658 l	123 469 L	102 976 L	42 827 l	47 367l

Le résultat de clôture cumulé est de 236 703 € en fonctionnement.

Au titre de l'exercice 2024, en fonctionnement, le budget prendra en compte :

- L'augmentation du taux de l'inflation, avec un impact sur l'augmentation de la redevance d'occupation du domaine public ;
- L'augmentation des frais de personnel, suite à la participation sur l'assurance complémentaire santé et sur la prévoyance par agent de 15 €/mois, de l'augmentation de 5 points d'indices pour tous les agents à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Une nouvelle augmentation des tarifs de redevance mouillage +3,5% pour les plaisanciers et les professionnels.

En section d'investissement 2023,

- L'entretien des aménagements portuaires a été réalisé pour 14 346 € avec le marché à groupement de commandes de la région
- L'inversion des cuves de carburant a été effectuée afin de permettre les commandes plus importantes d'essence qui est le carburant plus vendu maintenant, pour la somme de 4 284 €.
- Le solde de l'étude sur l'avenir de Port-Anna a été réglé pour la somme de 19 655 €.

La section d'investissement se clôture avec un déficit de l'exercice de -26 489 € et un excédent cumulé de +130 117 €. La trésorerie afférente à la gestion de la concession portuaire de Port Anna servira, entre autres, à autofinancer des travaux qui seront validés par la Région et la Commune, dans le cadre du projet de développement de la concession.

La concession de Port Anna a été renouvelée pour une année supplémentaire, afin de concrétiser les 3 grandes orientations approuvées par la Région : réflexion sur la proposition de nouveaux services, mise en place d'un mix énergétique et adaptation des équipements pour améliorer la prise en charge des usagers actuels et futurs.

Ces éléments vont permettre de présenter à la Région, un plan de développement ainsi qu'un PPI, tel que demandé.

Pour ce faire, la commune va prochainement lancer la concertation avec les différents usagers.

De manière générale, la section d'investissement continuera aussi de poursuivre les travaux d'entretien des aménagements portuaires et équipements présents sur le domaine public maritime.

Le budget 2024 inscrira donc :

- La continuité des dépenses pour les études et le recrutement d'un maître d'œuvre pour accompagner le développement de Port-Anna ;
- Des dépenses d'entretiens des équipements ;
- L'achat d'équipements : ordinateur portable et moteur électrique.

2 – BUDGET ANNEXE DE LA RESERVE NATURELLE DES MARAIS DE SENE

En section de fonctionnement

En 2023, l'encaissement des entrées et de la vente en boutique a augmenté de +6,29 %, le tarif des entrées individuelles ayant été augmenté de 1 €. Ceci a permis d'absorber la revalorisation du point d'indice des agents et l'augmentation des heures de ménages qui ont progressé de +3,6 %,

Un excédent d'exercice de fonctionnement a ainsi pu être réalisé, de + 4 876 €.

L'excédent cumulé de fonctionnement est de + 20 059 €. Celui-ci va pouvoir servir à autofinancer une partie des investissements.

En section d'investissement,

En 2023, aucun investissement n'a été réalisé car la commune était en attente des notifications de subventions pour la réalisation de 2 projets : la réalisation d'une nouvelle muséographie et la réalisation d'un balisage réglementaire.

La commune a reçu fin 2023 les notifications d'attribution pour un montant de 39 726€ permettant de mettre en œuvre ces projets.

Le résultat de l'exercice est de 7 400 € et cumulé de +11 150 €.

En 2024, l'objectif est de maintenir l'équilibre en fonctionnement.

Les charges de personnel seront en augmentation suite à la participation de la collectivité de 15€ par mois pour l'assurance santé et prévoyance.

Concernant les investissements, les nouveaux panneaux de muséographiques seront réalisés et installés dans les observatoires et à l'entrée du site pour un montant estimé à 39 200 €, l'installation du balisage réglementaire pour un montant de 5 300 €.

Une étude pour la réhabilitation de certains observatoires endommagés et des platelages sera réalisée afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention auprès du fond vert et du FEDER.

L'achat de longues-vues et d'une auto laveuse pour 3 000 € sera programmé.

Les intempéries et la montée des eaux sur certains secteurs de la réserve ont un impact de plus en plus fort. L'année 2024 a débuté par des rencontres avec les riverains de Dolan, Billarec et Brouel. Des interventions et des diagnostics sont à programmer.

ANNEXES

1 - Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	Ecart
Dotation forfaitaire	637 800 €	628 997 €	621 267 €	631 000	636 000	0,79%
dont Dotation forfaitaire nette	645 414 €	637 800 €	628 997 €	628 000	632 000	0,64%
DBase + DSolidarité + Dpérégnatio (effet popul)	1 252 €	1 156 €	1 927 €	3 000	10 000	233,33%
Ecrêtement	-8 866 €	-9 959 €	-9 657 €	0	-6 000	
Garantie						
+ Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	278 030 €	266 906 €	265 278 €	275 000	261 000	-5,09%
dont Dotation de solidarité rurale	124 951 €	127 133 €	125 915 €	126 000	121 000	-3,97%
dont Dotation nationale de péréquation	153 079 €	139 773 €	130 363 €	149 000	140 000	-6,04%
Total DGF	915 830 €	895 903 €	877 545 €	906 000	897 000	-0,99%
Variations en valeur	-19 033 €	-19 927 €	-18 358 €	28 455	-9 000	

2 – Evolution de la fiscalité

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	Evol
Taxe d'habitation						
Taxe d'habitation		Résidences secondaires				
Base nominale	18 263 447 €	2 024 040 €	2 074 641 €	2 605 388 €	2 706 000 €	3,86%
Taux	13,83%	13,83%	13,83%	13,83%	14,38%	
sous-total produits	2 525 739	279 829	279 937	360 277	389 123	8,01%
Dont Taxe d'habitation Locaux vacants (THLV)	9 806	18 539	12 467	28 902	30 058	4,00%
Taxe sur le foncier bâti						
Base nominale	12 345 739	12 495 183	12 992 982	14 079 493	14 790 000	5,05%
Taux	22,30%	37,56%	37,56%	37,56%	39,06%	
sous-total produits	2 758 952	4 693 191	4 873 272	5 283 635	5 776 974	3,84%
Dont ajustement coef correcteur		564 479	578 145	626 829	651 275	
Taxe sur le foncier non bâti		5 257 670	5 451 417	5 910 464	6 428 249	8,76%
Base nominale	78 592	86 729	88 766	89 566	93 000	3,83%
Taux	50,50%	50,50%	50,50%	50,50%	52,52%	0,00%
sous-total produits	39 689	43 798	44 827	45 231	48 844	7,99%
TOTAL PRODUITS	5 334 185	5 599 836	5 788 648	6 344 873	6 866 215	8,22%
Variation en valeur	127 141	265 650	188 812	556 226	521 342	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9					
	% de l'encours	84,43 %					
	Montant en euros	6 686 043,00					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	15,57 %					
	Montant en euros	1 232 845,29					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

4 – Ratios –

RATIOS		2020	2021	2022	2023
CAC(coefficient d'autofinancement courant)	charges réelles de fonctionnement+annuité en capital/produits réels de fonctionnement	0,86	0,87	0,86	0,88
un ratio >1 signifie que la collectivité ne parvient pas à dégager un autofinancement suffisant pour couvrir le remboursement de la dette					
RIGID (ratio de rigidité des charges structurelles)	charges de personnel+contingents et participations+charges d'intérêts/produits réels de fonctionnement	0,49	0,52	0,52	0,52
mesure le degré de contrainte lié à l'importance des charges difficilement compressibles					
au delà de 0,5, la collectivité ne dispose pas de la faculté de réduire significativement ses charges de fonctionnement					
CMPF(coefficient de mobilisation du potentiel fiscal)	produit des 4 taxes (commune +CAPV)/potentiel fiscal	0,75	0,76	0,70	0,72
compte tenu de l'incidence de la référence sans strate, on peut considérer qu'un coefficient > 0,8 indique une possibilité réduite de recourir à une augmentation de fiscalité					
SUREND1(ratio mesurant le poids de l'endettement)	encours total de la dette au 31/12 /produits réels de fonctionnement	0,88	0,93	0,82	0,76
il traduit le nombre d'années de produits de fonctionnement qui seraient nécessaires au remboursement de la dette, s'ils y étaient totalement consacrés					
au delà de 1,5, l'endettement est jugé élevé					
SUREND 2 (ratio mesurant la capacité de remboursement)	encours total de la dette au 31/12 /CAF brut	4,59	4,27	3,68	3,51
il traduit le nombre d'années CAF qui serait nécessaire au remboursement de la dette si elles y étaient consacrées.					
Au-delà de 10, la capacité de remboursement est faible.					
Ce ratio peut être rapproché de la durée moyenne de l'encours de la dette. si cette dernière est supérieure, la capacité de remboursement peut être jugée insuffisante					